



## Faux et usage de faux entête d'etablissement

Par dsra, le 10/05/2008 à 16:31

Je suis infirmière en gériatrie

J'aurais besoin d'un conseil voir de votre position professionnel en tant que juriste.

Je vous explique mon problème,

Je suis infirmière depuis 2006, j'exerce en maison de retraite, car m'occuper de personnes âgées c'est mon crédits. Je suis quelqu'un de juste et j'aime que les choses soient faitent dans les respect de la dignités des personnes.

En janvier 2007, après quelques mois sabbatiques et cour passage dans une maison de retraite ou le poste ne correspondait à mes attentes, j'ai répondu à une annonce, j'habite metz et le poste se trouve à VAXY 50 km de mon domicile. Le poste paraissait intéressant vu la présentation faite par la cadre qui m'a reçu et le directeur paraissait honnête.

J'accepte le poste et je reçois des appels me tenant des propos assez calomnieuse sur l'établissement mais je n'en tient pas compte.

Après quelques temps d'exercice, je me rends compte que des pratiques instaurés ne correspondent pas du tout à ce que j'ai pu apprendre en école d'infirmière pour exemple des personnes âgées étaient sous contention mais pas de trace de prescription médicale du médecin, ni consentement éclairé de la famille.

Des traitements étaient administrés occasionnellement sans prescription médicales ni consultation du médecin, le tout couvert par les médecins car ceux –ci établissaient les prescriptions après que l'on leur demandait!. De plus, nous faisons prescrire des traitements sur le nom de certains résidents car ceux-ci étaient bien couvert par les caisses et mutuelles.

DE fils en aiguilles, je me rendais compte de beaucoup de chose, en ce qui concerne les contentions j'ai réactualisé les dossiers en avertissant ma cadre car mentionné dans les règles de déontologies, certains médecins étaient étonnées de ma demande .

De surcroit une habitude avait été prise par les médecins traitant pour effectuer les prescriptions médicales des résidents mensuellement sans les oscultés et la visite étaient facturées.

De plus un risque majeur c'est présentait via le cuisinier, il a été plusieurs fois ivre au cours

de sa fonction et mes collègues et moi-même nous avons dus le remplacer en couvrant l'affaire pendant que le directeur le ramenait chez lui (risque d'incendie).

J'ai averti l'inspection du travail dans les premiers temps de mon poste en leur demandant de faire un contrôle en étant. Suite à ma démission, j'ai commencé à écrire 3 lettres à entetes d'établissements pour lui faire peur mais rien n'a fonctionnés